Charte du Groupement d'Achat Solidaire et Ecologique (GASE)
« Les gasiers de la Placette »

La création d'un GASE nous amène à nous repositionner en tant qu'acteurs-consommateurs, et à nous engager dans l'achat réfléchi de nos produits de consommation courante (alimentaires, cosmétiques et d'entretien).
Le GASE se veut, avant tout, un espace convivial d'entraide, d'échanges et d'apprentissages.

Nous désirons privilégier par ce biais :

· les produits les plus locaux possibles pour favoriser les relations équitables et humaines entre producteurs et consommateurs et affecter la plus-value des produits à ceux qui les produisent,
· les producteurs qui ont besoin d'être soutenus (en installation, en difficulté,...)
· les produits les plus respectueux de l'environnement possible (de qualité biologique ou équivalente),
· les conditions sociales de travail satisfaisantes pour les producteurs, mais aussi pour tous les intervenants sur le produit ou la filière.
· un engagement moral dans la durée avec les producteurs dans un souci de continuité et de respect d'un prix « juste ».

Le GASE fonctionne avec répartition des tâches et dans un souci d'autogestion :

· Chaque membre du GASE (gasière, gasier) s'engage à prendre un produit en charge (commande, distribution,...). Ce n'est cependant pas un préalable à la participation au GASE, et les gasiers s'entraident pour se répartir les tâches et trouver les produits.
· Le GASE est organisé de manière horizontale et autogérée. Chaque gasièr-e peut représenter le GASE mais n'engage, au travers de ses propos, qu'elle même, que lui même.
· Tout choix de nouveau producteur se fait en réunion après présentation des produits et des conditions de production. Une commande dite "d'essai" pourra être organisée pour tester la qualité du produit.
· L'organisation des commandes et des livraisons est définie pour chaque produit par le gasièr-e qui en a la charge.
· La participation au GASE est ouverte aux personnes qui adhèrent aux principes de la présente charte.